

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 mai 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie – DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin – FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie – GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc – MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DU PONTAVICE Quentin
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

**OBJET : Culture : Concert Les Raspigaous - Central Bar –
Demande de subvention**

N°20240514-03

Rapporteur : Mme Feuillassier Stéphanie

Annexe : Convention de partenariat entre le bar le Central et la commune

Synthèse et exposé des motifs

Le bar le Central organise un concert « les Raspigaous » **le jeudi 20 juin 2024** en soirée.
Un projet de convention de partenariat a été rédigé entre le bar le Central et la commune pour définir les engagements de chacune des parties.
Il est notamment stipulé que la mairie de Guillestre s'engage à voter une subvention de 1 000 € permettant d'organiser ce concert.

Il est proposé de valider cette convention et le montant de la subvention, tel est l'objet de cette délibération.

Madame la conseillère municipale ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente ;

CONSIDERANT la volonté de développer les animations sur la commune de Guillestre ;

VU le projet de convention annexé à la présente ;

VU les inscriptions budgétaires du budget 2024 ;

VU l'avis du bureau municipal du 6 mai 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe à la présente ;
- **VOTE** une subvention de 1 000 € pour l'aide financière à la réalisation de ce concert des Raspigaous;
- **INSCRIT** cette somme au budget, service « animation et communication » 2024, sur l'article 65748 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la signature de ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 15 mai 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 15 mai 2024

Publié le : 15 mai 2024



MAIRIE DE GUILLESTRE
05500